

République française

Département du Tarn

COMMUNE DE BUSQUE

Séance du 26 mars 2024

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIE

Présents : 9

Présents : Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Patrice AUSSAGUES, Pierre-Eric DEHAYE, Marielle MONICH, Denis SABO, Bruno SENRA, André VAISSIERE

Votants: 13

Pour: 12

Représentés: Emilie CARCENAC par Marielle MONICH, Alexis BONLEUX par André VAISSIERE, Jean-Claude DEVAL par Stéphane BOUSQUET, Michel GAYRAUD par Pierre-Eric DEHAYE

Contre: 0

Abstentions: 1

Excusés:

Absents: Laurent NUNES

Secrétaire de séance: Marielle MONICH

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 - BUSQUE - DE_2024_006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BOUYSSIE Bertrand, Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 143 460.73

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	114 618.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	49 190.54
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	28 842.54
Résultat cumulé au 31/12/2023	143 460.73
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	143 460.73
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	47 599.47

Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	95 861.26
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à BUSQUE, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire

Marielle MONICH



Le Maire,

Bertrand BOUYSSIÉ




Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28 / 03 / 2024
et publié ou notifié
le 28 / 03 / 2024